

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1480

21 juin 2013

### SOMMAIRE

<b>Belron OPS S.à r.l.</b> .....	<b>70999</b>	<b>Dundee International (Luxembourg) Investments 6 S.à r.l.</b> .....	<b>71040</b>
<b>BNP Paribas Flexi III</b> .....	<b>70999</b>	<b>Gaudi' Lux S.A.</b> .....	<b>71000</b>
<b>Cadmos Fund Management</b> .....	<b>70995</b>	<b>Generalartinvest Holding S.A.</b> .....	<b>70994</b>
<b>Caducée Finance S.à r.l.</b> .....	<b>71000</b>	<b>Genzyme Global S.à r.l.</b> .....	<b>71039</b>
<b>Cairo Participations S.A.</b> .....	<b>70997</b>	<b>GERI Consult G.m.H.</b> .....	<b>70994</b>
<b>CALI Europe</b> .....	<b>70995</b>	<b>Gestalys Invest S.A.</b> .....	<b>70994</b>
<b>CCP II Holdings Luxco</b> .....	<b>70995</b>	<b>Manhattan Securities Holding S.A.</b> .....	<b>71004</b>
<b>CCP II Holdings Luxco II, S.à r.l.</b> .....	<b>70997</b>	<b>Manhattan Security &amp; Consulting Partners S.A.</b> .....	<b>71004</b>
<b>CertAsig Holdings S.A.</b> .....	<b>70997</b>	<b>Maple Holding S.A.</b> .....	<b>71003</b>
<b>Chauffage Mimmo &amp; Rocco S.à.r.l.</b> .....	<b>71000</b>	<b>MCP Private Capital (Feeder) Fund I</b> ....	<b>71009</b>
<b>Chephren S.A.</b> .....	<b>70996</b>	<b>Modern Treuhand S.A.</b> .....	<b>71016</b>
<b>CIE Property S.à r.l.</b> .....	<b>70994</b>	<b>Mondial Tours Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>71015</b>
<b>Clima Investment S.A.</b> .....	<b>70996</b>	<b>P4 Investments S.A.</b> .....	<b>71002</b>
<b>Compagnie Financière de l'Union Européenne S.A.</b> .....	<b>70996</b>	<b>Promotions Immobilières s.a.</b> .....	<b>71002</b>
<b>Consol S.A.</b> .....	<b>70994</b>	<b>Promotions Immobilières s.a.</b> .....	<b>71002</b>
<b>ContourGlobal Power Holdings S.A.</b> .....	<b>71040</b>	<b>QOS</b> .....	<b>71001</b>
<b>Control &amp; Synergy Services S.à r.l.</b> .....	<b>70995</b>	<b>Ram Invest S.à r.l.</b> .....	<b>71001</b>
<b>Conventum</b> .....	<b>70996</b>	<b>RFCL S.à r.l.</b> .....	<b>71017</b>
<b>Creaction International s.à r.l.</b> .....	<b>70998</b>	<b>ROCC</b> .....	<b>71030</b>
<b>Creagest S.à r.l.</b> .....	<b>70998</b>	<b>Rockenbrod Agence SA</b> .....	<b>71001</b>
<b>Crediinvest SICAV</b> .....	<b>70998</b>	<b>Roundabout S.à r.l.</b> .....	<b>71001</b>
<b>Cushman &amp; Wakefield Luxembourg Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>70995</b>	<b>S.à r.l. BDPX</b> .....	<b>71001</b>
<b>Cushman &amp; Wakefield Luxembourg Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>71000</b>	<b>Servus Sub</b> .....	<b>71032</b>
<b>Datacenter Luxembourg SA</b> .....	<b>70998</b>	<b>Société Luxembourgeoise de Sexologie</b> .....	<b>71026</b>
<b>Dexia Quant</b> .....	<b>70999</b>	<b>Stena Carron Lux 2 S.à r.l.</b> .....	<b>71040</b>
<b>Dolmen International S.A.</b> .....	<b>70997</b>	<b>Vitruvius</b> .....	<b>71002</b>
<b>Domus-SP SA</b> .....	<b>70997</b>		

**Gestalys Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 159.345.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 24 avril 2013*

- Le mandat de réviseur d'entreprises agréée de KPMG Audit S.à r.l. n'est pas renouvelé;
- Monsieur Thierry DELBECQ, né le 22 mars 1964 à Lille (France), résidant professionnellement au 5, rue Alphonse Weicker L-2721 Luxembourg est nommé Commissaire chargé de la revue des comptes au 31 décembre 2013. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013056274/13.

(130069023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**GERI Consult G.m.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.  
R.C.S. Luxembourg B 140.242.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/04/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2013056273/12.

(130069010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**Generalartinvest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5671 Altwies, 16, route de Filsdorf.  
R.C.S. Luxembourg B 63.667.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GENERALARTINVEST HOLDING S.A.*  
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013056271/11.

(130068950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**CIE Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 114.371.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013057046/9.

(130070094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

---

**Consol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 141.570.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013057023/9.

(130070624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

---

**Cushman & Wakefield Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8008 Strassen, 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 162.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Cushman & Wakefield Luxembourg Holdings S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013057029/11.

(130069965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

---

**Cadmos Fund Management, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.883.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2013.

Référence de publication: 2013057030/10.

(130070092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

---

**CALI Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 75.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2013.

*Pour la société CALI Europe*

Référence de publication: 2013057033/12.

(130070048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

---

**CCP II Holdings Luxco, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 160.168.

Les statuts coordonnés au 8 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

*Notaire*

Référence de publication: 2013057037/11.

(130070285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

---

**Control & Synergy Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 172.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 mai 2013.

Référence de publication: 2013057024/10.

(130070393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

---

**Conventum, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 70.125.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2013.

*Pour le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2013057054/11.

(130070616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

---

**Compagnie Financière de l'Union Européenne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 51.317.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.05.2013.

*Pour: COMPAGNIE FINANCIERE DE L'UNION EUROPEENNE S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013057052/15.

(130070005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

---

**Chephren S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 92.299.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013057044/13.

(130070772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

---

**Clima Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 146.845.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.05.2013.

*Pour: CLIMA INVESTMENT S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013057047/15.

(130070000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

---

**CCP II Holdings Luxco II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 172.204.

Les statuts coordonnés au 8 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch  
Notaire

Référence de publication: 2013057038/11.

(130070331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

---

**Cairo Participations S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 121.679.

Le siège social de la société CAIRO PARTICIPATIONS SA, à L-1143 LUXEMBOURG, 2 rue Astrid, inscrite au R.C. de Luxembourg, section B numéro 121.679, a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 avril 2013.  
Maître Daniel PHONG  
Avocat à la Cour

Référence de publication: 2013057032/11.

(130070734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

---

**CertAsig Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 90.170.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue en date du 29 avril 2013:*

Radoslaw Pawlowski ayant pour adresse ul. Orłowskiego 61, 04-830 Warsaw, Pologne est nommé administrateur de classe B avec effet au 2 avril 2013 jusqu'à la tenue de l'assemblée général de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Un mandataire*

Référence de publication: 2013057018/13.

(130069943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

---

**Dolmen International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 95.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013057085/9.

(130070760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

---

**Domus-SP SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1453 Luxembourg, 33, route d'Echternach.  
R.C.S. Luxembourg B 84.624.

Le Bilan abrégé au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 03/05/2013.

Référence de publication: 2013057087/10.

(130070330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

---

**Creagest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1329 Luxembourg, 67, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 170.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 03/05/2013.

Référence de publication: 2013057060/10.

(130070670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

---

**Datacenter Luxembourg SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 77.200.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Référence de publication: 2013057062/10.

(130069989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

---

**Crediinvest SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.745.

*Extrait des Résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2013:*

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 29 avril 2013, que Messieurs José Luis Dorado, Sergi Martin Amoros, Andrés Roldán Cubas, Ventura Vidal Flinch et Carlo Alberto Montagna ont été réélus en leur qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2014 et que KPMG Audit S.à r.l. Luxembourg a été réélu en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.4.2013.

Pour CREDIINVEST SICAV

Banque de Patrimoines Privés

Référence de publication: 2013057061/17.

(130070305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

---

**Creaction International s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1329 Luxembourg, 67, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 45.479.

En suite de l'augmentation de capital de la société CREAGEST s.à r.l. dont le siège social se trouve à L-1329 Luxembourg, 67, rue du Château, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.110, par l'apport en nature de 1250 parts sociales que l'associé unique détenait dans le capital de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée CREACTION INTERNATIONAL s.à r.l. avec siège à L-1329 Luxembourg, 67, rue du Château, inscrite au RCSL sous le numéro B 45.479,

Ayant fait l'objet d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 22 mars 2013, enregistrée à Capellen, le 25 mars 2013, Relation: CAP/2013/1087,

Les 1250 parts représentant le capital de la société CREACTION INTERNATIONAL s.à r.l. sont désormais toutes détenues par la société CREAGEST s.à r.l.

Fait à Capellen, le 02 mai 2013.

Référence de publication: 2013057059/17.

(130070030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

---

**Dexia Quant, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 87.647.

*L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 2 mai 2013*

- a pris note de la démission en tant qu'administrateur de:

Madame Helena COLLE, Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles, en date du 29 mai 2012

Madame Véronique DI MARIA, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, en date du 16 novembre 2012

Monsieur Jean-Michel LOEHR, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, en date du 1<sup>er</sup> mai 2013

- a ratifié la cooptation en tant qu'administrateur de:

Monsieur Bart GOOSENS, Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles, effective le 11 juillet 2012

- a renouvelé le mandat d'administrateur de:

Monsieur Bart GOOSENS, Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles

Monsieur Vincent HAMELINK, Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles

Monsieur Jean-Yves MALDAGUE, 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Jan VERGOTE, Boulevard Pachéco, 44, B-1000 Bruxelles

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2014

- a renouvelé le mandat de:

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., RCS B-65477, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2014.

*Pour DEXIA QUANT*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013057078/27.

(130070553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

**Belron OPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 156.237.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 03 mai 2013.

Référence de publication: 2013056978/10.

(130070738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

**BNP Paribas Flexi III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 130.436.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire tenue le 25 avril 2013*

En date du 25 avril 2013, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Claire COLLET, Messieurs Anthony FINAN, Marnix ARICKX, William DE VIJLDER et Hans STEYAERT.

Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de la Société PricewaterhouseCoopers.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour BNP PARIBAS FLEXI III*

Référence de publication: 2013057001/17.

(130070794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

**Chauffage Mimmo & Rocco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 160, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 95.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013056128/10.

(130069151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**Cushman & Wakefield Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8008 Strassen, 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 162.686.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 12 avril 2013*

1. Monsieur Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant B.

2. Madame Nicola FOLEY, administrateur de sociétés, née à Dublin (Irlande), le 6 octobre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Cushman & Wakefield Luxembourg*

Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013056110/17.

(130069763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**Caducée Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 149.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013056077/10.

(130068980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**Gaudi' Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 161.941.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 19 avril 2013*

Monsieur HEITZ Jean- Marc est révoqué de ses fonctions d'administrateur.

Madame Sophie ERK, employée privée, née le 15.12.1974 à Thionville (France), domiciliée professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommée nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors d el'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Pour extrait sincère et conforme

GAUDI' LUX S.A.

Robert REGGIORI

*Administrateur*

Référence de publication: 2013056267/17.

(130069474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**Roundabout S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 140.745.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de Roundabout S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B140745 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2013.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013056637/12.

(130069121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**QOS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7258 Helmsange, 2, rue des Pommiers.

R.C.S. Luxembourg B 162.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013056626/12.

(130068941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**S.à r.l. BDPX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3474 Dudelange, rue Auguste Liesch.

R.C.S. Luxembourg B 30.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 mai 2013.

Référence de publication: 2013056663/10.

(130069406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**Rockenbrod Agence SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.232.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013056660/10.

(130069703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**Ram Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 135.232.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013056641/10.

(130069182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**Vitruvius, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 71.899.

—  
*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 30 avril 2013*

Messieurs Raffaele MARTINELLI et Tiziano BRIANZA résidant tous deux professionnellement au 13 Via Pretorio, CH-6900 Lugano, Maurizio SOLARO DEL BORGO résidant professionnellement au 8 Via Porlezza, I-20123 Milan, et Serge D'ORAZIO résidant professionnellement au 43 Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg sont réélus en tant qu'Administrateurs pour un nouveau terme d'un an, se terminant à l'Assemblée de 2014.

PRICEWATERHOUSECOOPERS est réélu en tant que Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau terme d'un an, se terminant à l'Assemblée de 2014.

Certifié sincère et conforme

Pour VITRUVIUS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013056820/17.

(130068858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**P4 Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.388.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 25 avril 2013*

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DONATI Régis et Monsieur VEGAS-PIERONI Louis sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé Président du Conseil.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

P4 INVESTMENTS S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2013056625/17.

(130069013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**Promotions Immobilières s.a., Société Anonyme.**

Siège social: L-9780 Wintrange, 56, route de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 96.916.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013056620/10.

(130068930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**Promotions Immobilières s.a., Société Anonyme.**

Siège social: L-9780 Wintrange, 56, route de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 96.916.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013056621/10.

(130068962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**Maple Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.  
R.C.S. Luxembourg B 106.832.

L'an deux mille treize, le dix-neuf avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ("Assemblée") de "MAPLE HOLDING S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 106832, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 726 du 21 juillet 2005.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Luca DI FINO, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Nomination de la société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE DI FINO & associés S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103178, en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
4. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer la société "FIDUCIAIRE DI FINO & associés S.à r.l.", prédésignée, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée

générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'Assemblée.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, A. UHL, L. DI FINO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2013. LAC/2013/18910. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013056461/83.

(130069477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**M.S.C.P., Manhattan Security & Consulting Partners S.A., Société Anonyme,  
(anc. Manhattan Securities Holding S.A.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 76.015.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth of April

Before Us the undersigned notary Henri BECK, residing in Echternach, (Grand-Duchy of Luxembourg);

Was held an extraordinary general meeting of the company MANHATTAN SECURITIES HOLDING S.A., having its registered office at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 76015, incorporated by deed of the notary Edmond Schroeder on May 19, 2000, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 690 of September 25, 2000.

having a corporate capital of one hundred thousand Euro (€ 100.000.-), represented by one hundred (100) shares of one thousand Euro (€ 1.000.-) each.

The meeting is presided by Ms. Peggy SIMON, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt, who appoints herself as scrutineer and as secretary Ms. Mariette SCHOU, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1.- Change of the company's name from MANHATTAN SECURITIES HOLDING S.A. into MANHATTAN SECURITY & CONSULTING PARTNERS S.A., in abbreviation M.S.C.P..

2.- Amendment of the purpose of the company.

3.- Complete new formulation of the articles of incorporation, which shall be established in English followed by a German version.

4.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to change the company's name from MANHATTAN SECURITIES HOLDING S.A. into MANHATTAN SECURITY & CONSULTING PARTNERS S.A..

*Second resolution*

The general meeting decides to amend the purpose of the company.

*Third resolution*

The general meeting decides to proceed to a complete new formulation of the articles of incorporation, which shall be established in English followed by a German version.

The English version shall be established as follows:

**Denomination - Registered office - Duration - Object – Capital**

**Art. 1.** There exists a public limited company (société anonyme) under the name of "MANHATTAN SECURITY & CONSULTING PARTNERS S.A.".

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes of the Company are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any Luxembourg or foreign companies and enterprises in whatsoever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal provisions.

The Company may deliver any consulting or commercial services and contribute to the development of intellectual property.

The Company may also carry out any commercial, industrial, financial, movable and immovable operations, which are in direct or indirect relation with its object or which may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 5.** The corporate capital is fixed at ONE HUNDRED THOUSAND EURO (€ 100.000.-), represented by one hundred (100) shares with a par value of ONE THOUSAND EURO (€ 1.000.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may repurchase its own shares according to the limits specified by the law.

**Administration - Supervision**

**Art. 6.** In case of several shareholders, the corporation shall be managed by a Board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

In case of a sole shareholder the number of directors may be reduced to one.

**Art. 7.** The board of directors or the sole director has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors or the sole director.

**Art. 8.** The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telefax or e-mail, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telefax or e-mail.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day to day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorisation of the general meeting.

**Art. 10.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by:

- the joint signatures of any two members of the Board or
- in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or
- the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director.

**Art. 11.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

#### **Financial year - General meeting**

**Art. 12.** The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

**Art. 13.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 14.** The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

In case of one sole shareholder, this one is vested with all the powers that are granted to the general meeting by law.

**Art. 15.** The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is subject to the provisions of the law (especially Art 72-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies) authorised to pay interim dividends.

**Art. 16.** The annual general meeting shall be held at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Tuesday of April at 14.00 o'clock.

**Art. 17.** The Law of August 10<sup>th</sup> 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the German texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:**

Im Jahre zwei tausend dreizehn, den neunundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri BECK, mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft MANHATTAN SECURITIES HOLDING S.A., mit Sitz in L-1273 Luxemburg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 76015, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond Schroeder am 19. Mai 2000 veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 690 vom 25. September 2000,

mit einem Gesellschaftskapital von einhundert tausend Euro (€ 100.000.-), eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von je eintausend Euro (€ 1.000.-).

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Peggy SIMON, Privatangestellte, beruflich ansässig in Echternach, 9, Rabatt, welche sich selbst als Stimmzähler bestellt und welche Frau Mariette SCHOU, Privatangestellte, beruflich ansässig in Echternach, 9, Rabatt, zum Schriftführer beruft.

Der Vorstand der Versammlung war damit konstituiert und die Vorsitzende bittet den Notar um folgende Feststellung:

A) Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

*Tagesordnung*

1.- Umänderung des Gesellschaftsnamens von MANHATTAN SECURITIES HOLDING S.A. in MANHATTAN SECURITY & CONSULTING PARTNERS S.A., in Abkürzung M.S.C.P..

2.- Abänderung des Gesellschaftszwecks.

3.- Komplette Neuformulierung der Satzungen in Englisch gefolgt von einer deutschen Fassung.

4.- Verschiedenes.

B) Dass die Gesellschafter anwesend oder vertreten sind. Die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter und die Anzahl ihrer Aktien sind in der Anwesenheitsliste vermerkt. Diese Anwesenheitsliste, die von den Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und dem Vorstand der Versammlung unterzeichnet wurde, wird diesem Versammlungsprotokoll angeheftet und zusammen mit der offiziellen Eintragung abgelegt.

C) Dass das gesamte Gesellschaftskapital bei dieser Versammlung anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten. Somit sind keine weiteren Einberufungsmittelungen erforderlich.

D) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Die Generalversammlung fasst nach eingehender Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftsnamen von MANHATTAN SECURITIES HOLDING S.A. in MANHATTAN SECURITY & CONSULTING PARTNERS S.A., in Abkürzung M.S.C.P., abzuändern.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftszweck abzuändern.

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst eine komplette Neuformulierung der Satzungen in Englisch gefolgt von einer deutschen Fassung.

Die deutsche Fassung lautet fortan wie folgt:

**Name - Sitz - Dauer - Zweck - Kapital**

**Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „MANHATTAN SECURITY & CONSULTING PARTNERS S.A.“, in Abkürzung „M.S.C.P.“.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft sind alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Luxemburger oder ausländischen Gesellschaften und Unternehmen, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen

Sicherheiten und Patenten, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Gesellschaften, an denen sie beteiligt ist.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann jede Art von Consulting und kommerziellen Dienstleistungen erbringen sowie zur Entwicklung von geistigem Eigentum beitragen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EINHUNDERT TAUSEND EURO (€ 100.000.-), eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je EINTAUSEND EURO (€ 1.000.-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen eigene Aktien zurückkaufen.

### **Verwaltung - Aufsicht**

**Art. 6.** Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Im Falle eines alleinigen Anteilhabers, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf einen herabgesetzt werden.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat oder der alleinige Verwalter hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefaßt; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

**Art. 9.** Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber in allen Fällen wie folgt vertreten:

- durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder
- im Falle eines alleinigen Verwalters, durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Verwalters, oder
- durch die gemeinsamen Unterschriften der Personen oder die alleinige Unterschrift der Person welchen/welcher solche Zeichnungsbefugnisse durch den Verwaltungsrat oder durch den alleinigen Verwalter erteilt wurden.

**Art. 11.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

### **Geschäftsjahr - Generalversammlung**

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreißigsten Dezember.

**Art. 13.** Die Einberufungen zu jeder Generalversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von den gesetzlichen Erfordernissen können abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, daß die Aktionäre, um zur Generalversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

**Art. 14.** Die rechtmäßige Zusammensetzung der Generalversammlung vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheißen.

Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind.

**Art. 15.** Die Generalversammlung befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Zwischendividenden können durch den Verwaltungsrat nach Maßgabe des Gesetzes (insb. Des Artikels 72-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften) ausgeschüttet werden.

**Art. 16.** Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am 1. Dienstag des Monats April um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

**Art. 17.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen, einschließlich der ÄnderungsGesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

#### Erklärung

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch der Komparenten gegenwärtige Urkunde in englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung, auf Ersuchen derselben Komparenten und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die englische Fassung massgebend.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. SIMON, M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 avril 2013. Relation: ECH/2013/789. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J. M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 02. Mai 2013.

Référence de publication: 2013056460/269.

(130069794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

### **MCP Private Capital (Feeder) Fund I, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 176.927.

#### — STATUTS EXTRAIT

**1. L' Associé responsable solidairement.** MCP Private Capital (Feeder) Fund I GP, une société coopérative organisée comme une société anonyme, constituée et existante en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au Parc d'Activités Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.754 (l'Associé Gérant Commandité").

#### **2. Le nom, l'objet social et le siège social.**

(i) Le nom de la Société est "MCP Private Capital (Feeder) Fund I".

(ii) L'objet de la Société est de gérer l'investissement d'un investisseur et d'investir uniquement dans MCP Private Capital Fund I, un fonds d'investissement spécialisé (SIF) sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe (SICAF) sous la forme d'une société en commandite simple (S.C.S.), ayant son siège social au Parc d'Activités Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-duché du Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des

Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.728 (le «Fonds Maître») (sauf à ce que les Investisseurs, tels que définis dans le contrat social («limited partnership agreement») relatif à la Société (le «LPA»), en conviennent autrement dans le cadre d'une Décision Spéciale des Investisseurs («Investors Special Consent»), tel que défini dans le LPA) en vue de produire des profits afin de les distribuer conformément au LPA. La Société (agissant au travers de l'Associé Gérant Commandité, ou de toute autre personne mandatée pour agir pour le compte de la Société) peut conclure, exécuter ou réaliser tout contrat ou engagement et exercer toute activité ou transaction qui peut être nécessaire ou conseillée afin de réaliser les objectifs et l'objet social.

(iii) Le siège social de la Société est établi au Parc d'Activité Syrdall, 6, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, ou en tout autre lieu à Luxembourg où l'Associé Gérant Commandité peut décider d'établir la Société en temps voulu.

**3. La gérance et pouvoirs de l'Associé Gérant Commandité.** L'Associé Gérant Commandité a les pouvoirs et capacités les plus larges pour agir pour le compte de la Société, sous réserve de toute restriction ou disposition contenue dans le LPA et cela afin d'engager la Société (sauf s'ils sont définis autrement dans les présentes, les termes en majuscules utilisés dans cette section «La gérance et pouvoirs de l'Associé Gérant Commandité» de cet extrait ont la signification qui leur est conféré dans le LPA):

(i) acquérir des intérêts et de participer en tant qu'investisseur et associé commanditaire dans le Fonds Maître et de préparer, approuver et signer ou conclure tous contrats de souscription, contrats d'adhésion et engagements de souscriptions ou d'autres documents en lien avec ces derniers et, si nécessaire, donner des garanties et des indemnités leur étant rattachées;

(ii) fournir ou procurer l'accès à des bureaux, ou équipements de travail à même de permettre ou faciliter la gestion des affaires de la Société;

(iii) accepter les demandes d'admission et admettre des Associés Commanditaires potentiels et émettre des demandes de prélèvements («Drawdown Notices») et accepter les appels de capitaux («Capital Contributions») et prêts («Loans») des associés et recevoir tous les fonds et autres apports de fonds à la Société, conformément aux dispositions du LPA;

(iv) conclure, réaliser et exécuter les conventions, contrats et toute autre transaction (soit sous forme contractuelle soit sous toute autre forme), donner toutes les garanties afférentes à des Investissements ou à des Investissements potentiels, et prendre toutes les mesures ou actions qui peuvent être nécessaires ou conseillées ou qui peuvent être accessoires à la gestion des affaires de la Société;

(v) en lien avec tout emprunt ou garantie apportée par le Fonds Maître conformément au Contrat du Fonds Maître («Master Agreement»), faire, émettre, accepter, endosser, réaliser des billets à ordre, des contrats, des effets de commerce, des mandats, des garanties, ou tout autre instrument et reconnaissances de dette, et, afin d'en garantir le paiement d'accorder toute hypothèque, privilège, cession, nantissement ou toute autre sûreté sur tout ou partie des Actifs de la Société («Partnership Assets») (ou, le cas échéant de demander à la Société d'accorder elle-même une telle sûreté agissant au travers de l'Associé Gérant Commandité) et chaque Associé consent par la présente à ce que ses droits soient exercés par la Société (ou l'Associé Gérant Commandité en son nom);

(vi) engager ou se défendre contre toute action en justice ou litige relatif à la Société ou à tout Actif de la Société (y compris à l'encontre de tout Associé Commanditaire devenu un Investisseur Défaillant («Defaulting Investor») selon les termes du Contrat du Fonds Maître («Master Agreement»);

(vii) établir les registres et livres de comptes au nom et pour le compte de la Société au siège de la Société ou à son centre principal d'activité et autoriser tout associé ainsi que ses représentants à accéder, raisonnablement, en temps raisonnable, sous réserve d'un préavis raisonnable, afin de vérifier et d'effectuer des copies des registres et des livres de comptes, étant entendu que l'associé rembourse à l'Associé Gérant Commandité toutes les dépenses raisonnablement engagées par l'Associé Gérant Commandité et afférentes à cette vérification et la réalisation de ces copies;

(viii) ouvrir des comptes bancaires, au nom et pour le compte de la Société, maintenir de tels comptes, établir des ordres de paiements et autres ordres (y compris toutes les instructions de paiement conformément à la clause 5.2 du LPA) aux banques ou aux dépositaires en rapport avec ces comptes, recevoir et payer sur de tels comptes les Apports en Capitaux («Capital Contributions») ou par Prêt («Loans») des Investisseurs, les revenus des Investissements ou toute autre somme d'argent versée à la Société par le Fonds Maître provenant des Investissements ou de la cession par le Fonds Maître d'Investissement et de tout autre revenu de la Société;

(ix) faire des Distributions aux associés conformément aux termes du LPA;

(x) payer ou demander à la Société de payer ou retenir tous montants dus de l'impôt dont l'Associé Gérant Commandité, l'associé commandité ou le conseil en investissement du Fonds Maître ou tout Affilié ou la Société ou le Fonds Maître est redevable de payer ou de retenir pour le compte de tout Investisseur ou de la Société ou tout montant de l'impôt qu'un Investisseur ou la Société a reçu un avis d'imposition au nom de l'Associé Gérant Commandité, l'associé commandité ou le conseil en investissement du Fonds Maître, un tel Affilié ou la Société à la condition que l'Associé Gérant Commandité doit d'abord notifier audit Investisseur une telle obligation de s'acquitter de l'impôt et prendre toute mesure raisonnablement disponible afin de s'assurer que le montant d'imposition réclamé est bien dû, aux frais dudit Investisseur;

(xi) accorder ou payer les indemnités conformément à la clause 14.1 du LPA;

- (xii) s'assurer contre des obligations présentes ou futures ou éventuelles de la Société;
- (xiii) procéder aux évaluations périodiques des Actifs de la Société («Partnership Assets») et fournir tous les rapports et les évaluations aux associés conformément aux dispositions de la clause 13 du LPA;
- (xiv) engager tout mandataire indépendant, avocat, comptable, dépositaire, administrateur, agent de paiement et de collecte et tout autre conseiller financier ou consultant qui peut être nécessaire ou conseillé pour les affaires de la Société, y compris sans s'y limiter, tout Affilié de l'Associé Gérant Commandité ou tout Affilié de l'associé commandité du Fonds Maître (étant entendu qu'un tel engagement d'un Affilié doit être réalisé à des conditions non moins favorables pour la Société ou le Fonds Maître que les conditions normales de marché), afin de réaliser ou d'aider à la réalisation des activités prévues dans la clause 5.2 du LPA, étant entendu que l'Associé Gérant Commandité doit faire preuve de précautions raisonnables dans la sélection, la nomination et le contrôle des agents;
- (xv) faire enregistrer et publier tous les avis, déclarations et autres documents pour les besoins de la constitution de la société ou qui sont afférents à tout changement concernant la Société en application de la Loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales;
- (xvi) en attendant de procéder aux appels de capitaux conformément au LPA, aux fins d'investissements émis par le Fonds Maître, satisfaire aux engagements de la Société, et en attendant les distributions conformément au LPA, répondre aux obligations de la Société placer ou investir les montants appelés ou perçus (selon le cas) sur des comptes courants au nom de la Société ou du dépositaire ou dans des obligations du trésor, ou dans tous instruments du marché monétaire selon ce que l'Associé Gérant Commandité décide;
- (xvii) communiquer avec les Associés et leur rapporter ce qu'il lui semble utile en temps voulu;
- (xviii) souscrire tout contrat d'assurance approprié ou souhaitable pour les besoins de l'objet social;
- (xix) faire des choix, effectuer des dépôts et prendre des décisions concernant tout sujet selon les lois fiscales des juridictions concernées et signer tout accord sur tout sujet avec les autorités fiscales concernées, y compris sans s'y limiter prendre toute action nécessaire ou conseillée pour:
- a) éviter que les actifs de la Société soient considérés comme des "actifs du régime" au sens du «Plan Asset Regulations»; ou
  - b) faire en sorte que la Société soit considérée, pour les besoins de l'impôt fédéral sur le revenu des Etats-Unis d'Amérique, comme une société de personnes transparente et non comme une association ou une société soumise à l'impôt, y compris sans s'y limiter la réalisation de tout dépôt de documents ou déclarations par la Société auprès des autorités fiscales des Etats-Unis d'Amérique, y compris le dépôt d'une déclaration de classification de la société du formulaire Form 8832 par la Société auprès du «Internal Revenue Service» conformément au «US Treasury Regulation Section 301.7701-3» (étant entendu que l'Associé Gérant Commandité a également tout pouvoir et autorité pour déposer de tels documents ou déclaration pour le compte de la Société) et, afin de dissiper tout doute, l'Associé Gérant Commandité doit amener la Société à déposer, et ne pas modifier ultérieurement de telles déclarations;
- (xx) exiger de tout Investisseur l'information que l'Associé Gérant Commandité juge raisonnable afin d'éliminer ou de réduire l'exposition de la Société ou des Associés, de manière générale, à des conséquences fiscales, ERISA ou réglementaires défavorables;
- (xxi) exiger de tout Investisseur l'information que l'Associé Gérant Commandité ou l'associé commandité du Fonds Maître estime nécessaire pour contrôler les Investissements relatifs aux Associés ERISA et/ou en conformité avec ERISA et le «ERISA Plan Assets Regulations»;
- (xxii) exiger de tout Investisseur potentiel de (i) garantir et convenir de ce qu'il est, ou n'est pas, et ne doit pas être pour la durée de son investissement dans la Société un Associé ERISA; et (ii) fournir toutes autres assurances que l'Associé Gérant Commandité détermine;
- (xxiii) faire toutes les actions qui peuvent être exigées ou demandées de l'Associé Gérant Commandité par le LPA ou qui sont nécessaires ou conseillées par l'Associé Gérant Commandité résultants des présents pouvoirs et en conformité avec les dispositions du LPA.

**4. Le capital social.** Le capital social de la Société est de zéro Euro (EUR 0,-).

**5. La désignation des Associés Commanditaires et de leurs apports.**

- (i) Les associés suivants sont associés commanditaires (les «Associés Commanditaires»):
- GOTHIC HSP CORPORATION, ayant son adresse professionnelle auprès de DUMAC, 280 South Mangum Street, suite 210, Durham, NC 27701-3675, Etats-Unis d'Amérique;
  - GOTHIC ERP LLC, ayant son adresse professionnelle auprès de DUMAC, 280 South Mangum Street, suite 210, Durham, NC 27701-3675, Etats-Unis d'Amérique;
  - GOTHIC CORPORATION, ayant son adresse professionnelle auprès de DUMAC, 280 South Mangum Street, suite 210, Durham, NC 27701-3675, Etats-Unis d'Amérique;
  - GOTHIC JBD LLC, ayant son adresse professionnelle auprès de DUMAC, 280 South Mangum Street, suite 210, Durham, NC 27701-3675, Etats-Unis d'Amérique.
- (ii) Les Associés Commanditaires s'engagent à apporter au capital social de la Société un montant total de seize millions quatre cent mille euros (EUR 16.400.000,-) répartis de la façon suivante:

- GOTHIC HSP CORPORATION, s'engage à hauteur de deux millions deux cent cinquante mille euros (EUR 2.250.000,-);
- GOTHIC ERP LLC, s'engage à hauteur d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-);
- GOTHIC CORPORATION, s'engage à hauteur de neuf millions d'euros (EUR 9.000.000,-);
- GOTHIC JBD LLC, s'engage à hauteur de trois millions six cent cinquante mille euros (EUR 3.650.000,-).

**6. Date à laquelle la société doit commencer et celle où elle doit finir.**

a) Sauf s'ils sont définis autrement dans les présentes, les termes en majuscules utilisés dans cette section «Date à laquelle la société doit commencer et celle où elle doit finir» de cet extrait ont la signification qui leur est conférée dans le LPA.

b) La date à laquelle la Société est constituée est le 18 avril 2013.

c) La Société continuera à exister jusqu'à ce que tous les Actifs de la Société («Partnership Assets») aient été distribués aux Associés conformément au LPA, et devront être distribués dès que possible suivant la dissolution et la liquidation du Fonds Maître, et dans tous les cas, dans les 90 jours. La Société doit continuer à exister malgré tout changement affectant sa structure.

d) La Société devra être dissoute et liquidée une fois que tous les Actifs de la Société («Partnership Assets») auront été distribués aux Associés conformément au LPA, suivant la dissolution et la liquidation du Fonds Maître ou devra être dissoute et liquidée avant une telle date si l'un des événements suivants se produit (sauf à ce que la poursuite de l'activité de la Société soit consentie conformément à la clause 12.2 du LPA, dans un tel cas la Société ne sera pas dissoute):

(i) la faillite, procédure collective, dissolution ou liquidation de l'Associé Gérant Commandité, conformément à l'article 12.2 du LPA; ou

(ii) l'accord de l'Associé Gérant Commandité et des Investisseurs dans une Décision Spéciale des Investisseurs («Investors Special Consent») pour cette dissolution (étant précisé que les investisseurs dans le Fonds Maître accordent un consentement équivalent relativement à la dissolution et à la liquidation du Fonds Maître); ou

(iii) le retrait de l'Associé Gérant Commandité conformément à la clause 12.3 du LPA ou sa démission conformément à la clause 9.5 du LPA et sous réserve de l'article 12.2 du LPA.

e) La Société peut continuer à exister si les Investisseurs, dans une Décision Spéciale des Investisseurs («Investors Special Consent»), optent pour la continuation de la Société et élisent un nouvel associé gérant commandité dans des circonstances où la Société aurait normalement pris fin pour une des raisons spécifiées ci-dessus au 6 (d) (i) et au 6 (d) (iii), une telle décision doit être obtenue dans les 60 jours calendaires après le moment où tous les associés ont été notifié qu'un des événements indiqués ci-dessus au 6 (d) (i) ou au 6 (d) (iii) s'est produit, et étant précisé que les investisseurs dans le Fonds Maître accordent un consentement équivalent relatif à la poursuite de l'activité du Fonds Maître.

MCP Private Capital (Feeder) Fund I

Llimited corporate partnership (société en commandite simple - S.C.S.)

Registered office: Parc d'Activité Syrdall,

6, Rue Gabriel Lippmann,

L-5365 Munsbach

Grand Duchy of Luxembourg

(the "Partnership")

EXCERPT

**1. Members who are jointly and Severally liable.** MCP Private Capital (Feeder) Fund I GP, a Luxembourg cooperative company organised as a public limited company (société cooperative organisée comme une société anonyme) having its registered office at Parc d'Activités Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175.754 (the "General Partner").

**2. Name, Purpose and Registered office of the Partnership.**

(i) The name of the Partnership is "MCP Private Capital (Feeder) Fund I".

(ii) The purpose of the Partnership is to carry on the business of an investor and to solely invest in MCP Private Capital Fund I, a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé - FIS/SIF) organised as an investment company with fixed capital (société d'investissement à capital fixe - SICAF) in the form of a common limited partnership (société en commandite simple - SCS), whose registered office is at Parc d'Activité Syrdall, 6, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 167.728 (the "Master Partnership") (unless Investors, as defined in the limited partnership agreement relating to the Partnership (the "LPA"), agree otherwise by giving an Investors' Special Consent, as defined in the LPA) with a view to producing profits for distribution in accordance with the LPA. The Partnership (acting through the General Partner or other persons authorised on behalf of the Partnership) may execute, deliver and perform all contracts and other undertakings and engage in all activities and transactions as may be necessary or advisable in order to carry out the foregoing purposes and objectives.

(iii) The registered office of the Partnership shall be at Pare d'Activité Syrdall, 6, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, or such other place in Luxembourg as the General Partner shall from time to time determine.

**3. Management and General Partner's powers.** The General Partner shall have full power and authority, on behalf of the Partnership, subject always to any relevant restrictions and provisions of the LPA and so as to bind the Partnership thereby (unless otherwise defined herein, capitalized terms used in this section "Management and General Partner's powers" of this extract have the meaning ascribed to them in the LPA):

(i) to acquire interests and participate as an investor and limited partner in the Master Partnership and to prepare, approve and execute any subscription agreements, adherence and commitment agreements or other documents in connection therewith and, where appropriate, to give warranties and indemnities in connection therewith;

(ii) to provide or procure the provision of office facilities and office and executive staff and office equipment to facilitate the carrying on of the business of the Partnership;

(iii) to accept applications by and admit prospective Limited Partners and to issue Drawdown Notices and accept Capital Contributions and Loans from the Partners and to receive all income and other funds arising, all in accordance with the provisions of the LPA;

(iv) to enter into, make and perform such contracts, agreements and other undertakings (whether as deed or otherwise), and to give such guarantees in connection with Investments or proposed Investments and to do all such other acts or things as it may deem necessary and advisable for or as may be incidental to the conduct of business of the Partnership;

(v) in connection with any borrowings or guarantees made by the Master Partnership in accordance with the Master Agreement, to make, issue, accept, endorse, and execute promissory notes, drafts, bills of exchange, powers of attorney, guarantees and other instruments and evidences of indebtedness and to secure the payment thereof by mortgage, charge, pledge or assignment of or security interest in all or any part of the Partnership Assets (or in each case to direct the Partnership acting through the General Partner to do so itself) and each Partner hereby consents to the Partnership (or the General Partner on its behalf) exercising such rights;

(vi) to commence or defend litigation that pertains to the Partnership or to any of the Partnership Assets (including against a Limited Partner who has become a Defaulting Investor), subject to the terms of the Master Agreement;

(vii) to maintain records and books of account of and in the name of the Partnership's at the Partnership's or its own principal place of business and to allow any Partner and its representatives reasonable access thereto at any reasonable time, subject to having to give reasonable notice, for the purpose of inspecting the same and make copies thereof provided that such Partner shall reimburse to the General Partner any reasonable expenses incurred by the General Partner in connection with such inspection and copy making;

(viii) to open accounts with banks, for and in the name of the Partnership, maintain such accounts, give payment and other instructions (including instructions in respect of the payments referred to below in clause 5.2 of the LPA) to banks or custodians in respect of such account and receive and pay into such accounts Capital Contributions, Loans made by Investors, Investment income or other sums distributed to the Partnership by the Master Partnership arising from or on the disposal by the Master Partnership of Investments and any other income of the Partnership;

(ix) to make Distributions to the Partners in accordance the terms of the LPA;

(x) to pay or direct the Partnership to pay or withhold all amounts of taxation for which the General Partner, the general partner or the investment adviser to the Master Partnership, or any Associate thereof or the Partnership or Master Partnership is liable to pay or to withhold on behalf of any Investor or the Partnership or any amount of taxation in respect of which any Investor or the Partnership has been assessed in the name of the General Partner, the general partner or the investment adviser to the Master Partnership, such Associate or the Partnership provided that the General Partner shall first give notice to such Investor of such liability to taxation and shall use its reasonable endeavours at the expense of such Investor to ensure that the amount assessed is in fact due;

(xi) to grant and make payments in respect of indemnities in accordance with clause 14.1 of the LPA;

(xii) to provide against present or future contemplated obligations or contingencies of the Partnership;

(xiii) to carry out periodic valuations of the Partnership Assets and to furnish reports and valuations to the Partners in accordance with provisions of clause 13 of the LPA;

(xiv) to engage independent agents, lawyers, accountants, custodians, administrators, paying and collecting agents and financial and other advisers and consultants as it may deem necessary or advisable in relation to the affairs of the Partnership including, without limitation, any Associate of the General Partner or any Associate of the general partner of the Master Partnership (provided that any such engagement of an Associate shall be on terms that are no less favourable to the Partnership or the Master Partnership, as applicable than arm's length terms) to perform or assist in the performance of all or any of the activities set forth in clause 5.2 of the LPA, provided that the General Partner shall use reasonable care in the selection, appointment and monitoring of any such agents;

(xv) to register and publish all such notices, statements or other instruments as may be required pursuant to the 1915 Companies Law to be registered and published in relation to the establishment of the Partnership and in relation to any changes occurring in relation to the Partnership;

(xvi) pending the application of monies drawn down pursuant to the LPA in funding drawdown notices issued by the Master Partnership, meeting liabilities of the Partnership and pending distribution pursuant to the terms of the LPA, to place or invest amounts drawn down or realised (as the case may be) in such deposit accounts in the name of the Partnership or a custodian or in such government bonds or money market instruments as the General Partner may determine;

(xvii) generally to communicate with the Partners and to report to the Partners at such times as it shall think fit;

(xviii) to effect such insurances as may be appropriate or desirable for the purposes of the Partnership;

(xix) to make elections, filings and determinations under the tax laws of relevant jurisdictions as to any matters and enter into agreements with relevant tax authorities as to any matter, including without limitation to take any action necessary or advisable:

a) to cause the assets of the Partnership not to be "plan assets" within the meaning of the Plan Asset Regulations; or

b) to cause the Partnership to be treated, for US Federal income tax purposes, as an association taxable as a corporation and, without limitation, the filing of any elections or statements by the Partnership with the applicable US authorities, including the filing of an entity classification election on Form 8832 by the Partnership with the Internal Revenue Service pursuant to US Treasury Regulations Section 301.7701-3 (it being understood that the General Partner shall also have full power and authority to file any such election or statement on behalf of the Partnership) and for the avoidance of doubt, the General Partner is hereby required to cause the Partnership to file, and not thereafter change, such election;

(xx) to request from any Investor such reasonable information as the General Partner reasonably deems necessary to eliminate or reduce the exposure of the Partnership or the Partners, in the general, to adverse tax, ERISA or regulatory consequences;

(xxi) to request from any Investor such information as the General Partner or the general partner of the Master Partnership deems necessary to monitor the Investments relating to ERISA Partners and/or compliance with ERISA and the ERISA Plan Assets Regulations;

(xxii) require every prospective Investor to: (i) represent and agree as to whether it is, or is not, and shall not be for the duration of its investment in the Partnership, an ERISA Partner; and (ii) provide such other assurances as the General Partner may determine;

(xxiii) to do all or any other acts as are required of the General Partner by the LPA or as are necessary or desirable in the opinion of the General Partner in furtherance of the foregoing powers and consistent with the terms of the LPA.

**4. Share capital.** The Partnership has a share capital of zero Euro (EUR 0.-).

**5. Designation of the Limited Partners and of their contributions.**

(i) The following partners are limited partners (the Limited Partners):

- GOTHIC HSP CORPORATION, having its registered office at c/o DUMAC, 280 South Mangum Street, suite 210, Durham, NC 27701-3675, United States of America;

- GOTHIC ERP LLC, having its registered office at c/o DUMAC, 280 South Mangum Street, suite 210, Durham, NC 27701-3675, United States of America;

- GOTHIC CORPORATION, having its registered office at c/o DUMAC, 280 South Mangum Street, suite 210, Durham, NC 27701-3675, United States of America; and

- GOTHIC JBD LLC, having its registered office at c/o DUMAC, 280 South Mangum Street, suite 210, Durham, NC 27701-3675, United States of America.

(ii) The Limited Partners agree to make a commitment to the share capital of the Partnership for a total amount of sixteen million four hundred thousand euro (EUR 16,400,000.-) distributed as follows:

- GOTHIC HSP CORPORATION makes a commitment of two million two hundred and fifty thousand euro (EUR 2,250,000.-);

- GOTHIC ERP LLC makes a commitment of one million five hundred thousand euro (EUR 1,500,000.-);

- GOTHIC CORPORATION makes a commitment of nine million euro (EUR 9,000,000.-); and

- GOTHIC JBD LLC makes a commitment of three million six hundred fifty thousand euro (EUR 3,650,000.-).

**6. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends.**

a) Unless otherwise defined herein, capitalized terms used in this section "Date on which the Partnership commences and the date on which it ends" of this extract have the meaning ascribed to them in the LPA.

b) The date on which the Partnership commences is 18 April 2013.

c) The term of the Partnership shall continue until all of the Partnership Assets have been distributed to the Partners in accordance with the LPA, which shall be distributed as soon as reasonably practicable following the winding-up and dissolution of the Master Partnership, and in any event within 90 days thereof. The Partnership shall continue in existence notwithstanding any changes in its composition.

d) The Partnership shall be required to be wound up and dissolved once all of the Partnership Assets have been distributed to the Partners in accordance with the LPA following the termination and liquidation of the Master Partnership

or shall terminate and be required to be wound up prior to such date upon the happening of any of the following events (unless a continuation is consented to pursuant to clause 12.2 of the LPA, in which case the Partnership shall not terminate):

- (i) the bankruptcy, insolvency, dissolution or liquidation of the General Partner, subject to clause 12.1 of the LPA; or
  - (ii) the agreement as to such termination of the General Partner and of the Investors by an Investors' Special Consent (provided that investors in the Master Partnership pass an equivalent consent in respect of the termination and liquidation of the Master Partnership); or
  - (iii) the removal of the General Partner pursuant to clause 12.3 of the LPA, or the resignation of the General Partner pursuant to clause 9.5 of the LPA, subject to clause 9.5 du LPA.
- e) The Partnership may continue to exist, if Investors pursuant to an Investors Special Consent elect to continue the Partnership and elect a new managing general partner in circumstances where the Partnership would otherwise terminate for the occurrence of the circumstances specified above in 6 (d) (i) or 6 (d) (iii), which consent must be obtained within 60 calendar days after all Partners have been notified that the circumstances specified above in 6 (d) (i) or 6 (d) (iii) have occurred, and provided that, investors in the Master Partnership pass an equivalent consent in respect of the continuation of the business of the Master Partnership.

MCP Private Capital (Feeder) Fund I GP

Référence de publication: 2013056468/322.

(130069801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**Mondial Tours Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 7, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 17.633.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Nicolas Julien dit Julien MOHR, retraité, né à Esch-sur-Alzette le 30 août 1940, demeurant à L-3373 Leudelange, 10, Domaine Schmiseleck.
2. Monsieur Jean-Claude TURCO, retraité, né à Esch-sur-Alzette le 6 juillet 1951, demeurant à demeurant à L-3924 Mondercange, 15, Am Rousegaertchen.

Le comparant sub 2) est ici représenté par Monsieur Nicolas Julien dit Julien MOHR, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée «MONDIAL TOURS LUXEMBOURG S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 7, Avenue Pasteur, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 17633, a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire alors de résidence à Dudelange, en date du 14 janvier 1980, publié au Mémorial C numéro 64 du 28 mars 1980.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée «MONDIAL TOURS LUXEMBOURG S.à r.l.», préqualifiée, s'élève actuellement à DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS SOIXANTE-HUIT CENTS (€ 12.394,68-), représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales, entièrement libérées.

III.- Que les comparants en leur qualité d'associés déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société «MONDIAL TOURS LUXEMBOURG S.à r.l.».

IV.- Que les comparants sont propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associés ils déclarent expressément procéder à la dissolution de la 1988 24 06809 susdite société.

V.- Que les comparants déclarent que les dettes connues ont été payées et en outre qu'ils prennent à leur charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-3373 Leudelange, 10, Domaine Schmiseleck.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Mohr, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 avril 2013. Relation: EAC/2013/5707. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 2 mai 2013.

Référence de publication: 2013056524/48.

(130069272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**Modern Treuhand S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 86.166.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty third day of April,

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Modern Treuhand S.A. a public limited liability (société anonyme), incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 86166 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed enacted on February 7, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 844 on June 4, 2002.

**THERE APPEARED:**

Catella Bank S.A., having its registered office in Parc d'Activités Capellen, 38, Pafebruch, L-8308 Capellen.

, holding all shares in the share capital of the Company (the Sole Shareholder)

Here represented by Ms Flora Gibert, notary's employee, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney, given under private seal.

SUCH POWER OF ATTORNEY, AFTER HAVING BEEN SIGNED " NE VARIETUR " BY THE REPRESENTATIVE OF THE APPEARING PARTY AND THE UNDERSIGNED NOTARY, WILL REMAIN ANNEXED TO THIS DEED FOR THE PURPOSE OF REGISTRATION.

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company with effect as of today, from 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg to Parc d'Activités Capellen, 38, Pafebruch, L-8308 Capellen.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of the article 2 of the articles of incorporation as follows:

"The Company will have its registered office in Capellen."

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company resulting connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 800,- (eight hundred Euro).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on request of the above appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This document has been read to the appearing party who signed together with the undersigned notary this notarial deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize le vingt trois avril,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de MODERN TREUHAND S.A., une société anonyme, constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 avenue

Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 86166 (la Société). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger le 7 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 844 du 4 juin 2002.

**A COMPARU:**

CATELLA BANK S.A., ayant son siège social à Parc d'Activités Capellen, 38, Pafebruch, L-8308 Capellen., détenant la totalité des actions dans le capital de la Société (l'Actionnaire Unique)

Ici représenté par Mme Flora Gibert, clerc de notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

*Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide de transférer le siège social avec effet à la date de ce jour du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg au Parc d'activités Capellen, 38 rue Pafebruch, L-8308 Capellen.

*Seconde résolution*

L'Actionnaire Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le siège social est établi à Capellen.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette assemblée générale extraordinaire, est estimé à environ EUR 800,- (huit cents Euros).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite, le mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 25 avril 2013. Relation: LAC/2013/19199. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013056522/73.

(130068827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**RFCL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 176.899.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of April.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

**THERE APPEARED:**

UNITED COMPANY RUSAL Plc, a company incorporated under the laws of the Island of Jersey whose registered number is 94939 and whose registered office is at Ogier House, The Esplanade, St. Helier, Jersey.

Hereby represented by Ms Ulrike Jacquin-Becker, attorney-at-law, residing professionally at 2-4, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The said proxy after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Title I. Articles**

**Chapter I. - Form, Denomination, Object, Duration, Registered office**

**Art. 1. Form.** There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the Company) in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity, and in particular the law

dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (hereafter referred to as the Law) and by the present articles of association (the Articles), which specify in the articles 3, 6, 8, 16 and 20 the exceptional rules applying to a single member company (société unipersonnelle).

**Art. 2. Denomination.** The Company will have the denomination "RFCL S.à r.l."

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

The Company may be dissolved at any time if a single shareholder, owning the entire issued share capital of the Company so decides. If there is more than one shareholder, the Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

**Art. 4. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign undertakings, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may also hold interests in partnerships and other entities.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes, securities and other debt instruments, convertible within the limits of the Law or not, debentures and certificates, except by way of public offer and within the limits of the Law; this list being not exhaustive.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or security interests in any kind or form and under any applicable law.

Under this article, the concept of group will include and will be limited to the Company's holdings company(ies), its subsidiaries and the entities in which its holdings company(ies) or its subsidiaries have an interest or hold a direct or indirect participation (each of them being hereinafter referred to as the Company's Group).

The Company may use its funds to invest in real estate or on movable property and in intellectual property rights in any kind or form.

In a general fashion the Company may act as a paying agent or render other financial services to each member of the Company's Group, may also provide assistance to each member of the Company's Group, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of these objects.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its objects.

**Art. 5. Registered office.** The Company has its registered office in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within Luxembourg by resolution of the Board of Managers (conseil de gérance) (as defined below).

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers (conseil de gérance).

In the event that in the view of the Board of Managers (conseil de gérance) extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

## Chapter II. - Share capital - Shares - Transfer of shares

**Art. 6. Share capital.** The share capital of the Company is set at six hundred thousand Russian Rubles (RUB 600,000.-) represented by six (6) shares (parts sociales), each with a nominal value of one hundred thousand Russian Rubles (RUB 100,000.-) (the Shares), all of which have been subscribed for and are fully paid up.

Holders of Shares in the Company are individually referred to as a Shareholder or collectively the Shareholders.

At the moment and for as long as all the Shares are held by one sole Shareholder, the Company shall be a single member company (société unipersonnelle) within the meaning of article 179 (2) of the Law. Therefore articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, apply, pursuant to which, each decision of the sole Shareholder and each contract concluded between such sole Shareholder and the Company shall be made in writing.

**Art. 7. Registration of shares - Indivisibility of shares.** The Shares are issued in registered form only, in the name of a specific person and recorded in the Shareholders' register in accordance with article 185 of the Law. The Shareholders' register shall be kept at the registered office of the Company. Each holder of Shares will notify in writing to the Company its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

The Company recognizes only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) shall be obliged to appoint a single attorney to represent such Shareholder(s) in all dealings with the Company in such capacity. The failure to appoint such an attorney will immediately suspend all rights attached to such Share(s).

**Art. 8. Transfer of shares.** In the case of a single Shareholder company, the Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the issued share capital shall have agreed thereto in a general meeting of Shareholders.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

### Chapter III. - Board of managers - Powers - Meetings - Auditor

**Art. 9. Board of managers.** The Company is managed by one or more Managers (gérants), who need not to be Shareholders of the Company. If several Managers have been appointed, they will constitute the Board of Managers (conseil de gérance) (the Board of Managers or individually the Manager).

The sole Manager (gérant unique) or in case of plurality of Managers, the Board of Managers shall be elected by the sole Shareholder or by the general meeting of Shareholders, which will determine its/their number and mandate period. They are eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

If one or more members of the Board of Managers resigns, the remaining members of the Board of Managers may nominate a person to replace them and shall forthwith convene a general meeting of Shareholders in order to fill such vacancies.

The sole Shareholder or the Shareholders may also decide to appoint one or several class A Manager(s) and one or several class B Manager(s).

The Managers shall not be remunerated for their appointment as Manager of the Company, unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders. The Company shall reimburse Managers for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings of the Board of Managers.

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency, resignation, removal or any other similar event affecting a Manager will not cause the Company to fall into liquidation.

**Art. 10. Powers of the board of managers.** The Board of Managers is vested with full powers and authority to perform all acts considered necessary or useful for the purpose of accomplishing the Company's objects.

The following matters shall not be undertaken by or on behalf of the Company unless approved by a simple majority of the votes of all the Managers in office at the time of the relevant meeting (as described in the Article 11):

- the entry into any transaction (by way of one or a series of related transactions), including, without limitation, sale and purchase contracts, loan agreements, gifts, agreements on provision of services etc., which is related to acquisition, disposition, encumbrance or possibility of acquisition, disposition or encumbrance by the Company of assets (including monetary funds) with the value in excess of one hundred thousand Russian Rubles (RUB 100,000.-) or equivalent in any other currency;
- the management of accounts of any member of the Company's Group pursuant to agreements by and between the Company and such member of the Company's Group.

All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence, power and authority of the Board of Managers.

**Art. 11. Meetings of the board of managers.** The Board of Managers may appoint from among its members a chairperson (the Chairperson) and one or more vice-chairpersons. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, who is responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the Shareholder(s).

The resolutions of the Board of Managers are recorded in the minutes, signed by the Managers and by the Chairperson and the secretary if any, or by a notary public as the case may be, and recorded in the corporate books.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by such Chairperson or by the secretary (if any) or by any Manager.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his/her proxy. Managers may also cast their vote in writing or by telegram, electronic mail or fax.

The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at the meeting of the Board of Managers. Decisions shall be taken by a simple majority of the votes of all the Managers in office at the time of such meeting.

Any and all Managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or conference call or by any similar means of communication enabling all persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation is deemed equal to physical presence at the meeting.

Resolutions of the Board of Managers may be passed in the form of circular resolutions. Circular resolutions signed by all the members of the Board of Managers, are proper and valid as though they had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such decisions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Managers.

**Art. 12. Delegation of powers - Liability of managers.** The sole Manager or the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (who may or may not be Managers) and will determine the agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The Manager(s) assumes, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 13. Representation of the Company.** The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its sole Manager, and, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers in accordance with article 12 above and within the limits of such powers.

**Art. 14. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or officers of the Board of Managers or of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, member, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 15. Auditor(s).** Where the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires aux comptes) in accordance with article 200 of the Law, who may but need not to be Shareholder.

If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act collectively and form the board of auditors.

#### Chapter IV. - General meetings of shareholders

**Art. 16. General Meeting of shareholders.** In a single member company, the sole Shareholder assumes all powers conferred by the Law on the general meetings of Shareholders.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares he owns. Each Shareholder shall hold a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the issued share capital (50%) adopt them.

However, resolutions to amend the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by a majority of the Shareholders owning at least three-quarters (75%) of the Company's issued share capital, subject to the provisions of the Law.

Any Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not to be a Shareholder himself.

The holding of Shareholders' general meetings shall not be mandatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each Shareholder may receive the precise wording of the text of the resolutions proposed to be adopted and may give his vote in writing.

**Art. 17. Annual general meeting of shareholders.** Where the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on 15 June at 3.00 p.m. Central European Time (CET) of each year. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting of Shareholders shall be held on the next following business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified by the Board of Managers in the respective convening notices of such meetings.

#### Chapter V. - Financial year - Financial statements

**Art. 18. Financial year.** The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year, except for the first year, which shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

**Art. 19. Financial statements.** At the end of each financial year, the Board of Managers shall present to the sole Shareholder or to the general meeting of Shareholders the financial statements (including the balance sheet and the profit and loss account and a statement of individual assets and liabilities).

Each Shareholder either personally or through an appointed agent may consult at the registered office of the Company the above mentioned documents and as the case may be the report of the statutory auditor(s) in accordance with the Law.

#### Chapter VI. - Distribution

**Art. 20. Appropriation of profits - Reserve.** From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole Shareholder or the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision account, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the Shareholders as an annual dividend in proportion to their respective shareholdings in the Company.

#### Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

**Art. 21. Dissolution, Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy or any other similar event affecting the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

Except in the case of dissolution by Court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum and majority requirements as for the amendments of the Articles.

At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (whether Shareholders or not) appointed by a general meeting of Shareholders who will determine their powers and their compensation.

#### Chapter VIII. - Miscellaneous

**Art. 22. Applicable law.** All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

##### *Subscription*

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of Shares	Subscribed amount	% of share capital
United Company RUSAL Plc . . . . .	6	RUB 600,000.-	100%
TOTAL . . . . .	6	RUB 600,000.-	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of six hundred thousand Russian Rubles (RUB 600,000.-) is now available to the Company.

##### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### Title II. Resolutions of the sole shareholder

The sole Shareholder has immediately taken the following resolutions:

1. The Company will be administered by the following Managers for an undetermined period:

1) Roman Khaev, born in Moscow, on 30 May 1973, professionally residing at Suite 4A, No.4 Irish Place, GX11 1AA, Gibraltar; and

2) Sergey Stopnevich, born in Germany, on 19 January 1979, professionally residing at 13/1, Nikoloyamskaya str., Moscow, 109240, Russia;

2. The registered office of the Company shall be established at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

##### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, who signed together with the notary the present original deed

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour du mois d'avril.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

UNITED COMPANY RUSAL Pic, une société constituée sous les lois de l'Île de Jersey sous le numéro 94939 et dont le siège social se trouve à Ogier House, The Esplanade, St. Helier, Jersey.

Ici représenté par Mme Ulrike Jacquin-Becker, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 2-4, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Titre I<sup>er</sup> . Statuts

#### Chapitre I<sup>er</sup> . - Forme, Dénomination sociale, Objet, Durée, Siège social

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ainsi créées, une société (la Société) en la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts), lesquels spécifient en leurs articles 3, 6, 8, 16 et 20, les règles dérogatoires s'appliquant à la société unipersonnelle.

**Art. 2. Dénomination sociale.** La Société aura la dénomination sociale «RFCL S.à.r.l.»

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique détenant la totalité du capital social libéré. S'il y a plusieurs associés, la Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des présents Statuts.

**Art. 4. Objet.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, de parts sociales, d'obligations, de reconnaissances de dettes, obligations bancaires ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre détenir des participations dans des sociétés de personnes ou d'autres entités.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, d'obligations bancaires, de titres et autres instruments de dettes, convertibles dans les limites de la Loi ou non, de reconnaissances de dettes et de certificats, excepté par le biais d'une offre au public et dans les limites prévues par la Loi; cette liste n'étant pas exhaustive.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme et loi applicable que ce soit. Dans le cadre de cet article, la notion de groupe inclura et sera limitée à la (les) sociétés mère(s), ses filiales et les entités dans lesquelles l'(les) sociétés mère(s) ou ses filiales ont un intérêt ou détiennent une participation directe ou indirecte (chacune de celles-ci étant ci-après reprise sous le vocable de Société du Groupe).

La Société peut employer ses fonds en investissant dans des biens immeubles ou meubles ou des droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, la Société peut agir comme agent payeur ou rendre d'autres services financiers à chaque Société du Groupe et peut aussi accorder une assistance à chaque Société du Groupe, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance (tel que défini par après).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par décision du Conseil de Gérance.

Dans le cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra temporairement transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité

de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

## Chapitre II. - Capital social - Parts sociales - Transfert de parts sociales

**Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à six cent mille Roubles (RUB 600.000,-) divisé en six (6) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de cent mille Roubles (RUB 100.000) (ci-après les Parts Sociales) toutes entièrement souscrites et libérées.

Les détenteurs de Parts Sociales pris individuellement sont définis comme l'Associé ou lorsqu'ils sont pris collectivement comme les Associés.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul Associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouveraient à s'appliquer, chaque décision de l'Associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui seront établis par écrit.

**Art. 7. Enregistrement des parts sociales - Indivisibilité des parts sociales.** Les Parts Sociales sont émises exclusivement sous forme nominative, au nom d'une personne déterminée et inscrites sur le registre des Associés conformément à l'article 185 de la Loi. Le registre des Associés devra être conservé au siège social de la Société. Chaque détenteur de Parts Sociales notifiera par écrit à la Société son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse ainsi communiquée.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Dans l'hypothèse où une ou plusieurs Part(s) Sociale(s) sont détenues conjointement ou si la propriété de ces Parts Sociales est contestée, toutes les personnes réclamant un droit sur ces Parts Sociales devront nommer une seule personne pour les représenter auprès de la Société. A défaut d'une telle nomination, les droits attachés aux Parts Sociales concernées seront immédiatement suspendus.

**Art. 8. Cession de parts sociales.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chaque Associé sont cessibles sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi. Les Parts Sociales ne peuvent être cédées inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable de l'assemblée générale des Associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social émis.

Les cessions de Parts Sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les cessions ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

## Chapitre III. - Conseil de gérance - Pouvoirs - Assemblées - Commissaire

**Art. 9. Conseil de gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le Conseil de Gérance (le Conseil de Gérance ou pris individuellement le Gérant).

Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance sera nommé par l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés.

Si un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance démissionnent de leur mandat, les membres restants peuvent choisir une personne afin de les remplacer et convoquera immédiatement une assemblée des Associés afin de pourvoir aux remplacements nécessaires.

L'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés peut aussi décider de nommer un ou plusieurs Gérant(s) de classe A et un ou plusieurs Gérant(s) de classe B.

Le Gérant unique ou chaque membre du Conseil de Gérance ne sera/seront pas rémunéré(s) pour ses/leur mandat en tant que Gérant de la Société, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des Associés. La Société remboursera aux Gérants les dépenses raisonnables occasionnées dans l'exercice de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement occasionnées en raison de leur participation aux réunions du Conseil de Gérance.

Le décès, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité, la démission, la révocation ou tout évènement similaire affectant un Gérant n'entraînera pas la liquidation de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet de la Société.

Les matières suivantes ne pourront être engagées par ou pour le compte de la Société sans l'accord d'une simple majorité des voix des Gérants en fonctions au moment de la réunion (telle que décrit plus amplement à l'article 11):

- La conclusion de toute transaction (par le biais d'une seule ou d'une série de transactions) incluant sans limitation les contrats de vente et d'achat, les de prêts, donations, contrats de prestation de services etc. ou concernant l'acquisition, disposition, garantie ou la potentielle acquisition, disposition, garantie d'actifs par la Société (y compris les fonds monétaires) pour une valeur supérieure à cent mille Roubles (RUB 100.000.-) ou son équivalent dans une autre devise;

- La gestion de comptes de toute Société du Groupe en vertu de contrats conclus entre la Société et ces Sociétés du Groupe.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

**Art. 11. Réunions du conseil de gérance.** Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président (le Président) et un ou plusieurs vice-présidents. Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des Associés.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les Gérants et le cas échéant par le Président et le secrétaire, ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par le secrétaire (le cas échéant) ou par un Gérant.

Chaque Gérant peut se faire représenter au Conseil de Gérance par un autre Gérant par le biais d'une procuration. Les Gérants peuvent également voter par écrit ou par télégramme, courriel ou facsimilé.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Tous les Gérants peuvent participer à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone, conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent se comprendre mutuellement. Une telle participation est réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

Les décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises sous forme de résolutions circulaires. Les résolutions circulaires signées par tous les Gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions peuvent être documentées sur un document unique ou sur des documents séparés ayant un contenu identique et chacun d'eux étant signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

**Art. 12. Délégation des pouvoirs - Responsabilité des gérants.** Le Gérant ou le Conseil de Gérance peut déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc (qui peuvent ou ne pas être Gérants) et déterminera leurs responsabilités et rémunération, la durée de la période de délégation et toutes autres conditions de leur mandat.

Le(s) Gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 13. Représentation de la Société.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou encore par la signatures conjointes ou la signature unique d'un fondé de pouvoirs dûment habilité discrétionnairement par le Conseil de Gérance en conformité avec l'article 12 ci-dessus et dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs du Conseil de Gérance ou de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Tout Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit des fonctions de gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

**Art. 15. Commissaire(s).** Si le nombre des Associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t Associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes agiront en collège et formeront le conseil des commissaires aux comptes.

#### Chapitre IV. - Assemblées générales des associés

**Art. 16. Assemblée générale des associés.** L'Associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé possède un nombre de votes égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié (50%) du capital social émis.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société, pour lequel un vote à l'unanimité des Associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts (75%) du capital social émis de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

Chaque Associé peut agir à toute assemblée générale des Associés en nommant par écrit ou par fax un mandataire en tant que son représentant, qu'il soit Associé ou non.

La tenue d'assemblées générales des Associés n'est pas obligatoire lorsque le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque Associé pourra recevoir le texte des résolutions ou décisions proposées à adopter et pourra émettre son vote par écrit.

**Art. 17. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des Associés est supérieur à vingt cinq (25), une assemblée générale annuelle des Associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15 juin à 15.00 Heure d'Europe Centrale (CET) de chaque année. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des Associés se tiendra le jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées des Associés pourront être tenues à l'endroit et à l'heure tels que précisé par le Conseil de Gérance dans les convocations relatives à ces assemblées.

#### Chapitre V. - Année sociale - Comptes annuels

**Art. 18. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année, et finit le dernier jour de décembre de la même année, à l'exception de la première année qui débutera le jour de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2013.

**Art. 19. Comptes annuels.** A la fin de chaque année sociale, le Conseil de Gérance présentera à l'Associé unique ou à l'assemblée générale des Associés les comptes annuels (incluant le bilan et le compte de pertes et profits et un inventaire des avoirs et des dettes de la Société).

Chaque Associé pourra personnellement, ou par le biais d'un fondé de pouvoir, examiner au siège social de la Société les documents susmentionnés et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à la Loi.

#### Chapitre VI. - Distribution

**Art. 20. Répartition des profits - Réserve.** Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la réserve requise par la Loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés décidera de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année sociale ou de le distribuer aux Associés comme dividende annuel proportionnellement à leur participation respective dans la Société.

#### Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

**Art. 21. Dissolution, Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'Associé unique ou l'un des Associés.

Sauf cas de dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des Associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être Associés ou non) nommés par l'assemblée générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunération.

#### Chapitre VIII. - Divers

**Art. 22. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément à la Loi.

##### Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire au capital social comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% du capital social
United Company RUSAL Plc . . . . .	6	RUB 600.000,-	100%
TOTAL . . . . .	6	RUB 600.000,-	100%

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées à hauteur de cent pourcent (100%) par des versements en numéraire, de sorte que le montant de six cent mille Roubles (RUB 600.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

##### Frais

Les dépenses, rémunérations, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

## Titre II. - Résolutions de l'associé unique

L'Associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. La Société sera gérée par les gérants suivants pour une durée illimitée:

1) Roman Khaev, né le 30 mai 1973, à Moscou, résidant professionnellement au Suite 4A, No.4 Irish Place, GX11 1AA, Gibraltar; et

2) Sergey Stopnevich, né le 19 janvier 1979 en Allemagne, résidant professionnellement au 13/1, Nikoloyamskaya str., Moscow, 109240, Russia.

2. Le siège social de la Société est établi au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: U. Jacquin-Becker, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 avril 2013. Relation: EAC/2013/5500. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013056655/481.

(130068345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

## SoLuSe, Société Luxembourgeoise de Sexologie, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg F 9.532.

### STATUTS

#### I. Dénomination, Siège et Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination et Durée.** Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une Association régie par la loi du 21 avril 1928 modifiée, ayant pour litre:

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE SEXOLOGIE (SoLuSE).

Sa durée est illimitée.

**Art. 2. Siège.** Le siège social est fixé «LUXEMBOURG, 16 avenue de la Liberté, L-1930, et pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'administration.

#### II. Objets

**Art. 3. Objets.** Cette association pluridisciplinaire de sexologie a pour objets:

- de promouvoir le développement de la sexologie
- de participer à l'organisation de la formation professionnelle des médecins libéraux dans le domaine de la sexologie
- de participer à l'organisation de la formation professionnelle de médecins hospitaliers, de médecins salariés, de professionnels cliniciens et de tous les intervenants impliqués dans le domaine de la sexualité humaine
- de coordonner les actions des sexologues et des responsables hospitalo-universitaires, au niveau de l'enseignement, de l'information, de la recherche, de la prévention, de la thérapie et de l'éthique dans toutes les composantes de la sexualité
- de promouvoir et défendre le concept de santé sexuelle

#### III. Membres

**Art. 4. Membres.** Le nombre de membres est illimité et ne peut être inférieur à trois.

L'association est formée de membres fondateurs, de membres titulaires, de membres associés, de membres correspondants de membres d'honneur et de membres attachés.

**Art. 5. Membres actifs.** Les membres actifs sont composés de 2 catégories:

1. les membres titulaires
2. les membres, associés

Les membres titulaires: Pour faire partie de l'Association en qualité de membre titulaire, il faut avoir une activité de consultant en sexologie en milieu hospitalier, d'enseignant en sexologie.

Ils doivent être parrainés par deux membres titulaires, et la candidature agréée par le Conseil d'administration (C.A.).

Ils ont une participation active de recherche ou de publication au sein de La SoLuSSSe et aux manifestations et activités, organisées ou promues par l'Association.

La candidature doit être adressée au Secrétaire Général. Cette candidature doit comporter un curriculum vitae détaillé sur les travaux en sexologie.

Les membres titulaires sont éligibles au Conseil d'Administration.

Les membres fondateurs sont titulaires et membre du C.A. de droit.

Les membres associés: Sont membres associés les personnes privées qui, soit répondent aux critères de spécialisation professionnelle de l'association, soit occupent une fonction intéressant à un titre quelconque, les sciences médicales et humaines, soit ayant des compétences spécifiques et faisant autorité dans un domaine particulier ayant un lien évident avec la sexologie (faisant autorité en Andrologie, Urologie, Gynécologie, Chirurgie Plastique, Psychiatrie,...) et qui ont besoin d'utiliser souhaitent utiliser les documents et les services de l'association.

Ils participent aux manifestations et activités organisées ou promues par l'Association et/ou ont une activité de publication au sein de l'Association.

Ils doivent être parrainés par deux membres titulaires et leur candidature agréée par le conseil d'Administration. Cette candidature doit être adressée au Secrétaire Général. Elle doit comporter un curriculum vitae détaillé sur les travaux et activités en sexologie.

Les membres associés faisant partie de l'association depuis 2 ans au moins peuvent demander au Conseil d'Administration leur titularisation sur notoriété ou travaux, après une demande adressée au secrétaire général par lettre R.A.R avec justification de la demande de titularisation.

Les membres titulaires et associés à jour de leur cotisation composent seuls l'Assemblée Générale de l'association. Seuls les membres titulaires sont éligibles au Conseil d'Administration.

**Art. 6. Fondateurs.** Les fondateurs sont:

François AGUDO

Claudine ALS

Honoré ALZIN

Louis BOISANTE

Charles HARF

Robert LEMMER

Oswaldo MAZARIEGOS

Isabelle PIERRE

Romain POOS

Ils sont titulaires de droit et siègent au Conseil d'Administration.

**Art. 7. Autres membres.** Les membres correspondants sont cooptés par le Conseil d'Administration et les membres associés en raison de leur compétence ou de l'intérêt particulier qu'ils ont manifesté pour les travaux de l'association. Ils peuvent participer à titre consultatif aux travaux du C.A. et aux Assemblées générales.

Ils peuvent participer aux activités organisées ou promues par l'Association.

Ils ne sont ni Eligibles ni électeurs, et devront s'acquitter d'une cotisation minorée.

Les membres d'honneur sont les personnes qui en considération des fonctions qu'elles exercent dans leur vie professionnelle ou publique, apportent à l'association un soutien moral et intellectuel indispensable à son développement, ainsi que celles qui rendent à la dite association des services d'une qualité exceptionnelle (y compris les dons). Les membres d'honneur sont dispensés du versement des cotisations. Leur titre se perd sur simple demande écrite.

Les membres d'honneur sont regroupés dans un comité d'honneur. Ce comité peut-être consulté sur tout problème éthique, scientifique ou déontologique, ayant trait à la vie de l'association.

Le Conseil d'Administration peut les charger de participer aux travaux du Conseil d'Administration avec voix consultatives et les charger à titre précaire de toute responsabilité relevant de ses pouvoirs.

Madame Joëlle MIGNOT, directrice de renseignement de Sexologie de Paris XIII

Le Professeur Claude CREPAULT (Canada) accepte de parrainer la SoLuSE et d'en être un de ses Membres d'Honneur.

Le Docteur Manuel MANZANO (Espagne) accepte d'être Membre d'Honneur de notre Société.

Les membres attachés sont ceux qui sont issus des formations propres à l'Association, des divers diplômes universitaires de sexologie ou d'un cursus ou pratique professionnelle valides par l'Association.

Ils n'ont pas une activité propre (consultations hospitalières ou enseignement) suffisante pour postuler comme membre actif.

Ils ne sont ni éligibles ni électeurs, et devront s'acquitter d'une cotisation minorée.

Leur candidature doit être adressée au secrétaire général 15 jours avant l'Assemblée Générale par lettre R.A.R. avec justification des critères indiqués.

**Art. 8. Sortie de l'association - Radiation.** La qualité de membre se perd par démission, radiation d'office ou radiation prononcée par le Conseil d'Administration:

1. par démission, sous forme d'une lettre adressée au Président.
2. par non paiement des cotisations après deuxième rappel, en recommandé avec A.R.
3. par radiation, pour motif grave ou manquement à l'éthique de l'association ou pour absence, trois années consécutives, aux assemblées de la SoLuSSSe sans excuse valable.

Cette dernière sera prononcée par le Conseil d'Administration, à la majorité des 2/3 des votants et après que le membre intéressé ait été appelé à fournir des explications devant les membres du Conseil.

Les membres exclus ou démissionnaires n'ont aucun droit sur les fonds social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations,

#### IV. Ressources et Cotisations

**Art. 9. Ressources.** Les ressources de l'association comprennent:

1. le montant des cotisations, abonnements et produits de ses services et documents.
2. les subventions de l'Etat, des communes et organismes publics et privés, des fondations d'Association et de toute subvention non contraire à la législation.
3. les intérêts et revenus des biens qu'elle possède.
4. les revenus de ses travaux, publications, recherches, manifestations, éditions, enseignements.

**Art. 10. Cotisations maximales.** Les membres titulaires, les membres associés ont à verser, dès leur admission, une cotisation dont le montant est fixé annuellement par le C.A.. sur proposition du trésorier.

Les membres d'honneur n'ont pas à verser de cotisation annuelle.

Le taux maximum des cotisations ou de versements à effectuer par les membres de l'association ne peut dépasser 100 euros par mois et par membre.

#### V. Administration

**Art. 11. Conseil d'administration.** L'association est administrée entre deux Assemblées Générales par un Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est composé de 3 membres au moins, 12 au plus.

Les membres du Conseil d'Administration sont désignés par l'Assemblée Générale pour une durée de 3 ans. à l'exception des membres y siégeant de droit à titre permanent,

Un membre sortant peut se représenter.

Pour être éligible, il faut faire acte de candidature 15 jours au moins avant l'Assemblée Générale auprès du Bureau, qui reçoit et inscrit les candidatures à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, qui vote à bulletin secret à la majorité des 2/3 des présents et représentés au premier tour, simple au deuxième.

Le conseil d'Administration représente activement et passivement l'Association dont il exerce tous les droits.

Il a pour les opérations se rattachant à l'objet de l'Association, les pouvoirs les plus étendus. Le Conseil, s'il le juge utile, peut déléguer telle partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres.

Le Conseil se réunit au moins une fois par an sur convocation du Président ou du Secrétaire Général. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de litige, la voix du Président est prépondérante. Certains membres, sous condition, peuvent disposer de deux voix.

Le Conseil est compétent pour prendre les décisions sur toute question qui n'est pas de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale. Il est représentatif pour une présence de 2/3 de ses membres, Chaque membre a droit de se faire représenter par un autre membre du C.A par procuration écrite adressée au Secrétaire Général.

En cas de vacance dans le Conseil, celui-ci peut pourvoir provisoirement au remplacement de ses membres.

Il est procédé à leur remplacement définitif lors de la prochaine Assemblée Générale.

Les pouvoirs des membres élus prennent fin à l'époque où devait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Le Conseil à tout pouvoir pour établir tout règlement intérieur en vue de l'application des présents statuts, et pour appliquer les dits règlements aux cas particuliers qui pourraient se présenter. Il gère les fonds de l'association, décide de leur placement ou de leur affectation, assure les règlements des comptes entre les adhérents de l'association.

Il crée des commissions techniques qui dans les conditions définies dans le règlement intérieur disposeront d'une autonomie d'acte et de la liberté d'utilisation des ressources financières qui leur seront affectées par le budget général de l'association.

Ces commissions techniques devront se conformer aux règles d'admission et d'exclusion des membres ainsi qu'à celles destinées à assurer la coordination des recherches. Le respect des objectifs généraux et le maintien de l'unité scientifique de l'association.

**Art. 12. Bureau.** Le bureau comprend un Président un ou plusieurs Vice-présidents, un Secrétaire Général et un Trésorier éventuellement assisté d'un Trésorier-Adjoint. Il gère et représente l'Association dans son fonctionnement courant.

Le bureau est élu pour 3 ans par le Conseil d'Administration à la majorité des 2/3 au premier tour des membres présents et représentés, simple au deuxième tour, et ce à bulletin secret.

Aucun membre ne pourra être porteur de plus de 2 mandats.

Le Président préside les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale, représente l'association à l'égard des tiers et est investi de tout pouvoir à cet effet; il a notamment tout pouvoir pour ester en justice au nom de l'association tant en demande qu'en défense.

Le Président ou le Secrétaire sont habilités à prendre conjointement des décisions urgentes si elles s'imposent dans l'intérêt de l'association.

Le Vice-président est chargé d'assister ou de remplacer le Président dans ses fonctions. Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration, Le Trésorier est chargé de la gestion de l'association.

Le Secrétaire Général et le Trésorier sont responsables des actes administratifs de l'association.

Ils peuvent à cet effet ouvrir un compte en banque et engager toute démarche de nature à renforcer la situation financière de l'association dans la limite prévue par la loi après avis du bureau

Le Trésorier-Adjoint est chargé d'assister ou de remplacer le Trésorier principal dans ses fonctions.

Le Secrétaire-Adjoint est chargé d'assister ou de remplacer le Secrétaire Général dans ses fonctions.

**Art. 13. Assemblée générale ordinaire.** L'Assemblée Générale Ordinaire est composée des membres actifs à jour de leur cotisation. Les membres correspondants et attachés à jour de cotisation y sont invités à titre consultatif.

Les membres de l'association sont convoqués par les soins du Président ou par délégation du Secrétaire Général, trois semaines au moins avant la date fixée, par lettre simple ou e-mail.

L'ordre du jour préparé par le Conseil d'Administration est indiqué sur les convocations.

Ne pourront être traitées par les dites assemblées que les questions figurant à l'ordre du jour.

Le Président et le Secrétaire Général font un exposé sur la situation morale de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'Assemblée.

Pour délibérer valablement, la présence de la moitié des membres actifs à jour de leur cotisation de l'association, présents ou représentés, est exigée.

Si sur une première convocation, l'Assemblée n'a pu réunir ce nombre de sociétaires, il peut être convoqué à 15 jours au moins d'intervalle une deuxième Assemblée, qui délibère valablement, quel que soit le nombre des sociétaires présents ou représentés, mais seulement à la majorité des 2/3 des voix des membres présents ou représentés.

**Art. 14. Assemblée générale extraordinaire.** L'Assemblée Générale Extraordinaire peut apporter aux statuts toute modification reconnue utile, sans exception ni réserve. Elle peut être convoquée sur demande d'un membre du Bureau, par le C.A. à la majorité des deux tiers, ou sur demande d'un membre actif, appuyé par le C.A. ou un membre du bureau.

Elle peut décider notamment la prorogation ou la dissolution de l'association, ou sa fusion ou son union avec d'autres associations poursuivant un but analogue.

Mais dans ces divers cas, elle doit être composée de la moitié au moins des sociétaires ayant le droit d'en faire partie et ses délibérations doivent être prises à la majorité des 2/3 des voix des sociétaires présents ou représentés. Aucun membre ne pourra être porteur de plus de deux mandats.

Si sur une première convocation, l'Assemblée n'a pu réunir ce nombre de sociétaires, il peut être convoqué, à 15 jours au moins d'intervalle, une deuxième assemblée qui délibère valablement quel que soit le nombre des sociétaires présents ou représentés, mais seulement à la majorité des 2/3 des voix des membres présents ou représentés.

**Art. 15. Règlement intérieur.** Un règlement intérieur est établi par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire. Ce règlement est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

## VI. Modification des statuts et Dissolution

**Art. 16. Modification des statuts et Dissolution de l'association.** Pour être présenté à l'Assemblée Générale Extraordinaire, tout projet de modification des statuts ou de dissolution de l'association doit avoir reçu l'approbation des 2/3 des membres titulaires.

Un cas de décision de dissolution prise en Assemblée Générale Extraordinaire, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu après apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation a un organisme se rapprochant de l'objet en vue duquel la présente association a été créée.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'a pas été expressément prévu dans les présents statuts, la loi du 21 avril 1928 s'applique.

Fait à LUXEMBOURG, le 25 octobre deux mille douze.

Signatures

*Docteur Président / Docteur Secrétaire Général / Docteur Vice-président / Docteur Trésorier / Docteur Membre fondateur / Docteur Membre fondateur / Docteur Membre fondateur / Docteur Membre fondateur / Docteur Membre fondateur*

Référence de publication: 2013056676/200.

(130069109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**ROCC, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 22, rue Weistroffer.

R.C.S. Luxembourg B 176.900.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Gilbert RENEL, conseil économique, né à Forest-Side, Ile Maurice le 04 février 1960, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 22 Avenue Weistroffer.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de «ROCC».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exercice de l'activité de conseil économique et de formation continue comme la fourniture de services et de conseils en matière micro- et macroéconomique ainsi qu'en gestion d'entreprises ou d'organisations du secteur privé ou public et toutes prestations de services annexes ou complémentaires.

La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. La société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La société pourra accomplir toutes opérations financières, commerciales ou industrielles ainsi que toutes transactions relativement à ses biens mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

**Art. 6.** Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 7.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 8.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 9.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 11.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

**Art. 12.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 13.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège de la société.

**Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

**Art. 15.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels de la société sont établis par le gérant ou le conseil de gérance en conformité avec les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables applicables.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits comptes annuels au siège social de la société.

**Art. 17.** Le solde positif du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, frais, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

**Art. 18.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Gilbert RENEL, préqualifié.

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cent cinquante euros (€ 950,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Monsieur Gilbert RENEL, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 3) Le siège social est fixé à L-1898 Kockelscheuer, 22, Rue Weistroffer.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Renel, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 avril 2013. Relation: LAC/2013/17967. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

Pour expédition conforme, délivrée sur demande à la société précitée.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

Référence de publication: 2013056658/127.

(130068947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**Servus Sub, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 176.913.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Servus HoldCo S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at-28, Rue Edward Steichen, L - 2540 Luxembourg, with a share capital of EUR 4,862,500.01, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151589;

here represented by Emmanuel Lamaud, lawyer, residing professionally at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said power of attorney, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Servus Sub" (the Company).

**Art. 2. Corporate object.** The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables,

claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets including, without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company or by way of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and profits to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders.** The Company may have one shareholder or several shareholders. The Company shall not be dissolved upon the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12. Management.** The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, the general meeting of the shareholders will assign to each of the managers either an A or a B signatory power (respectively the A Managers and the B Managers, and collectively the A and B Managers). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least an A Manager and a B Manager.

The manager, or in case of plurality of managers, any A Manager and any B Manager jointly, may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented with at least one A Manager and one B Manager voting in favour of such resolutions. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers and at least one A Manager and one B Manager are present at the meeting.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any A Manager and any B Manager jointly. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 13. Liability of the manager(s).** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14. General meetings of the shareholders.** An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 16. Financial year.** The Company's year starts on the 1 October of each year and ends on 30 September of the following year.

**Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 30 September, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18. Appropriation of profits, Reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All shares have been subscribed as follows:

Servus HoldCo S.a r.l., prenamed: .....	12,500 shares
Total: .....	12,500 shares

All shares have been fully paid-up by means of a contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 30 September 2013.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.-

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers of the Company is set at three. The meeting appoints:

(i) Lars Frankfelt, whose professional address is at 23-27, Seaton Place, JE23QL, St Helier, Jersey, Channel Islands, as A Manager, for an unlimited period of time;

(ii) Michiel Matthijs Kramer, whose professional address is at 26-28, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as B Manager, for an unlimited period of time;

(iii) Heiko Hans Dimmerling, whose professional address is at 26-28, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as B Manager, for an unlimited period of time; and

2. the registered office is established at 26-28, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same

proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the proxyholder of the appearing party, which is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the notary.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

Servus HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 28, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 4.862.500,01 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151589;

ci-après représentée par Emmanuel Lamaud, avocat, résidant professionnellement au 33, avenue J.-F. Kennedy, à L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé;

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Servus Sub" (ci-après, la Société).

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts, ainsi que les obligations de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres de capital, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre ligne de crédit, ainsi que les contrats y relatifs et (iii) la détention, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de tous types de titres de dettes et de titres de capital, y compris en vertu d'un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à ses sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment par voie de nantissement, cession, ou en grevant de charges tout ou partie de ses biens au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement. De plus, la Société peut faire l'acquisition et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte, tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à ces propriétés immobilières.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Transfert de parts sociales.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

**Art. 10. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des bénéfices suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

**Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés.** La Société peut avoir un ou plusieurs associés. La Société ne sera pas dissoute en cas de décès, interdiction, faillite, liquidation ou déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale des associés attribuera un pouvoir de signature A ou un pouvoir de signature B à chacun des gérants (respectivement, les Gérants A et les Gérants B, collectivement les Gérants A et B). Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout Gérant A et Gérant B ensemble pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, au moins un Gérant A et un Gérant B devant voter en faveur desdites décisions. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance, et à condition qu'au moins un Gérant A et un Gérant B soient présents à la réunion.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par un Gérant A et un Gérant B conjointement. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14. Assemblées générale des associés.** Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

**Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

**Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 30 septembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 18. Distribution des bénéfiques, Réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 19. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

*Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par:

Servus Holdco S.à r.l., susmentionnée: . . . . .	12.500 parts sociales
Total: . . . . .	12.500 parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées au moyen d'un apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire.

*Dispositions Transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 30 septembre 2013.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.200.-

*Assemblée Générale Constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre des gérants de la Société est fixé à 3 (trois). L'Assemblée nomme les personnes suivantes:

(i) Lars Frankfelt, avec adresse professionnelle au 23-27, Seaton Place, JE23QL, à St Hélier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, en tant que Gérant A pour une durée indéterminée;

(ii) Michiel Matthijs Kramer, avec adresse professionnelle au 26-28, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que Gérant B pour une durée indéterminée;

(iii) Heiko Hans Dimmerling, avec adresse professionnelle au 26-28, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que Gérant B pour une durée indéterminée; et

2. le siège social de la société est établi à 26-28, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses noms et prénoms usuels, civilité et domicile, celui-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: E. LAMAUD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 avril 2013. Relation: LAC/2013/19301 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Référence de publication: 2013056672/395.

(130069288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**Genzyme Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 215.924.472,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 66.390.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 25 avril 2013, que:

- Mr. Peter Oldenziel, Vice Président EMEA Controlling, né le 23 septembre 1968 à Veendam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 10, Gooimeer, 1411 DD Naarden, Pays-Bas, a été nommé gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée avec effet immédiat;

- Mr. Christopher Jenner est reclassé en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Genzyme Global S.à r.l.*

Référence de publication: 2013056260/16.

(130069320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**Dundee International (Luxembourg) Investments 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.201.015,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.422.

---

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2013 que M. Mark Hogan a été révoqué comme gérant A de la Société, avec effet immédiat.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que M. George Valentini, né le 21 juin 1958 à Hamilton, Canada avec adresse professionnelle au 1 First Canadian Place, Toronto, Canada M5X 1B8, a été nommé comme gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

*Pour la Société*

*Mandataire*

Référence de publication: 2013055412/17.

(130068012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**ContourGlobal Power Holdings S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 164.238.

---

*Extrait des Résolutions de l'actionnaire unique du 29 avril 2013*

L'actionnaire unique de ContourGlobal Power Holdings S.A. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mrs. Laetitia Ambrosi en tant qu'administrateur de classe B de la Société et ce avec effet au 19 avril 2013;

- de nommer Luxembourg Corporation Company S.A., une société anonyme Luxembourgeoise, ayant son siège social au 20, Rue de la poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B37974, en tant qu'administrateur de classe B de la Société avec effet au 19 avril 2013 pour une durée limitée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

*Signature*

*Mandataire*

Référence de publication: 2013056094/19.

(130068935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**Stena Carron Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 172.773.

---

*Auszug der Beschlussfassungen des alleinigen Gesellschafters vom 26 April 2013*

Der alleinige Gesellschafter hat den Rücktritt von Frau Annika HULT von ihrem Mandat als A Geschäftsführerin der Gesellschaft mit Wirkung zum 25. April 2013 zur Kenntnis genommen.

Der alleinige Gesellschafter hat beschlossen, Herrn Carl Fredrik Bertil LANTZ, geboren am 05. April 1961 in Folsie, Schweden, beruflich ansässig in 26B, Boulevard Royal, L-1449 Luxembourg, mit Wirkung zum 26. April 2013 und für einen unbegrenzten Zeitraum zum A Geschäftsführer der Gesellschaft zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055740/15.

(130068077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---